

promotion du respect de la loi, les droits des victimes et d'autres considérations. Les gouvernements poursuivront leurs efforts afin d'améliorer les conditions de détention et de rehausser l'éducation aux droits de la personne des divers représentants qui participent à l'administration de la justice.

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit des droits juridiques qui sont des composantes du droit à l'application régulière de la loi ou le traduisent dans la réalité. Ces droits comprennent :

- le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, et le droit de ne pas en être privé, sauf en conformité avec les principes de la justice fondamentale;
- le droit de ne pas être détenu ou emprisonné de manière arbitraire;
- divers droits après avoir été accusé d'un délit, dont la présomption d'innocence et le droit à une audience équitable et publique de la part d'un tribunal indépendant et impartial.

Ministère de la Justice Canada

Depuis 1994, le ministère de la Justice Canada, en collaboration avec le cabinet du Solliciteur général, est chargé de diriger la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. La stratégie met l'accent sur les enfants et les jeunes, les populations autochtones et les femmes, et elle vise à élaborer des interventions en ce qui concerne la criminalité dans la collectivité.

Le gouvernement du Canada a engagé 32 millions de dollars par année, pour aider les collectivités à élaborer des programmes et des partenariats qui contribueront à la prévention de la criminalité. Les quatre principaux programmes comprennent les éléments suivants :

- Le Programme de mobilisation des collectivités, qui est géré conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les instances gouvernementales d'un bout à l'autre du Canada.
- Le Programme de partenariat pour la prévention de la criminalité, qui soutient la participation d'organisations qui contribuent à des activités communautaires de prévention de la criminalité, au moyen de l'élaboration d'informations, d'outils et de ressources qui facilitent la participation communautaire à toutes les étapes de la prévention de la criminalité, lesquelles peuvent être mises en oeuvre partout au Canada.
- Le Fonds d'investissement dans la prévention de la criminalité, qui soutient l'élaboration et l'évaluation de programmes et d'approches prometteurs et novateurs, en matière de prévention de la criminalité dans diverses collectivités.